



Club des 30 % – Groupe des investisseurs canadiens
Déclaration d'intention
7 septembre 2017*

En tant que propriétaires et gestionnaires d'actifs, nous avons une obligation fiduciaire envers nos clients et bénéficiaires. Nous sommes responsables de l'intendance des investissements que nous faisons en leur nom. Une part de cette responsabilité comprend la conduite d'une évaluation approfondie de l'équipe de haute direction et du conseil des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La diversité des sexes est un élément clé d'une bonne gouvernance d'entreprise. Il est bien établi qu'une équipe de haute direction et un conseil diversifiés sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs en présentant un éventail plus large de perspectives, d'habiletés et d'expériences. En tant que membres du groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %, nous sommes engagés à utiliser nos droits de propriété pour promouvoir la présence accrue de femmes au sein des équipes de haute direction et des conseils canadiens.

Trente pour cent d'ici 2022

Notre objectif est d'atteindre un minimum de 30 % de femmes sur le conseil et l'équipe de haute direction des entreprises incluses dans l'indice composé S&P/TSX d'ici 2022. Ce pourcentage est le niveau à partir duquel une masse critique est atteinte, et les contributions d'un groupe minoritaire cessent de ne représenter que ce dernier et sont jugées selon leurs propres mérites.

Appel à l'action

Nous demandons aux entreprises de prendre des mesures rapides et réfléchies pour atteindre cette cible de 30 % :

- en diffusant publiquement leur politique relative à la diversité et les processus qu'elles utilisent pour déterminer des candidates féminines à nommer à leur conseil ou à engager comme hautes dirigeantes, comme le stipule l'Instrument national 58-101;

**Remarque : Le groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 % a été constitué en 2017 avec 16 investisseurs institutionnels. Depuis, d'autres investisseurs ont signé la Déclaration d'intention.*



- en adoptant une démarche professionnelle et structurée en matière de nomination des administrateurs faisant en sorte que ces derniers soient nommés en fonction de leurs mérites et tenant adéquatement compte des avantages de la diversité des sexes;
- en utilisant des ressources et des outils existants pour assurer une prise en compte réelle de la diversité des sexes ainsi qu'en reconnaissant les biais cognitifs et en prenant des mesures pour les atténuer partout où cela est possible;
- en s'engageant à évaluer rigoureusement leurs administrateurs et le rendement de leur équipe de haute direction de même qu'à renouveler régulièrement leur conseil.

Nous encourageons les investisseurs et dirigeants d'entreprise à soutenir nos efforts et à se joindre à nous pour atteindre notre cible de 30 % :

- en s'engageant dans des discussions avec des présidents de conseil et des comités de nomination pour promouvoir les mesures énumérées précédemment et communiquer le degré élevé d'importance que nous accordons à la diversité des sexes;
- en surveillant les efforts et le rendement des entreprises concernant cette question au moyen de mesures objectives de la diversité, comme le nombre de femmes au conseil et dans des postes de haute direction;
- en encourageant les pratiques exemplaires en soulignant, de la manière dont chaque signataire considère comme appropriée, des exemples d'entreprises qui sont des chefs de file dans ce domaine;
- en instaurant un dialogue avec des entreprises émettrices lorsqu'il est prouvé que leur processus de nomination a échoué à considérer adéquatement la diversité des sexes;
- en évaluant l'utilisation de nos droits de vote lorsque des comités de nomination ou des conseils ne répondent pas à nos attentes.

À propos du Club canadien des 30 %

Tout en reconnaissant le cadre canadien distinct de gouvernance d'entreprise, l'objectif du Club canadien des 30 % est d'engager tant les présidents de conseil que les chefs de la direction ou présidents-directeurs généraux à atteindre un meilleur équilibre des sexes au sein de leurs conseil et équipe de haute direction. Pour y arriver, nous collaborons étroitement avec Catalyst et son importante initiative, l'Accord Catalyst. Communiquez avec



Mailbox.30PercentClubCanada@cibc.com si vous avez des questions ou désirez plus d'information sur le Club canadien des 30 % ou son groupe d'investisseurs.

Les signataires ci-après appuient la présente déclaration:

Alberta Investment Management Corporation (AIMCo)

BMO Gestion mondiale d'actifs

British Columbia Investment Management Corporation (bcIMC)

Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Commission du régime de retraite de l'Ontario

Gestion d'actifs CIBC inc.

Gestion de Placements TD

Gestion des actifs de l'Université de Toronto

Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)

Manulife Investment Management

Mouvement Desjardins

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP)

Office d'investissement du régime de pensions du Canada

OMERS

OPTrust

RBC Gestion mondiale d'actifs

Régime de pension de la Société canadienne des postes

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Régime de retraite des universités

Régime des CAAT

Société de Gestion AGF Limitée

Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)